

République Française
Mairie de SAINTE-COLOMBE
(Rhône)

DCM 2026.016

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 20 MARS 2026 à 19 H 30

Le vingt mars deux mille vingt-six, à dix-neuf heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de SAINTE-COLOMBE (Rhône) se sont réunis à la Verrière des Cordeliers, sous la présidence de Madame Marine MATA, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 16 mars 2026.

Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

Présents (Dix-neuf) : Mme Marine MATA, M. Michel FOREST, Mme Linda LAURO, M. Pascal DANCETTE, Mme Alexia BOURIT, M. Guy VACHON, Mme Corinne CHABORD, M. David LESUR, Mme Clarisse VEAUX, M. Jacques REGNIER-VIGOUROUX, Mme Catherine JEANTROUX, M. Jean-Pierre MALSERT, Mme Noémie FRENAY, M. Lionel RIVERA, Mme Valérie MONTTOYA, M. Jean-Marie DUPLAY, Mme Danielle COSTE, M. Jacques PRAT, Mme Marie Antoinette ABRY

Absents(tes) au moment du vote (Zéro)

Secrétaire de séance : Mme Clarisse VEAUX

Délibération n° 2026-016 : Fixation du nombre d'adjoints

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-22 ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre d'adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** la création de quatre postes d'adjoints

Pour extrait conforme,
A Sainte-Colombe, le 20 Mars 2026

La secrétaire de séance
Clarisse VEAUX



La Maire,
Marine MATA



Transmis en Préfecture le : 25/03/2026
Affiché le : 25/03/2026